

Toulon, le 9 mars 2026

Objet : Remontées d'informations sur les publics accueillis en EAJE ("Filoué")

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

En 2024, la branche Famille a consacré 12,0 milliards d'euros à l'accueil des enfants de moins de 3 ans, dont 5,3 milliards pour financer le fonctionnement et l'investissement des établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje).

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion 2023-2027, la branche Famille s'est engagée à contribuer à développer et pérenniser des places d'accueil individuel et collectif pour garantir aux familles une offre en tout point du territoire. Elle s'est engagée en outre à favoriser l'accès réel à tous les enfants.

Afin de piloter et évaluer la politique d'accueil du jeune enfant, la Cnaf a mis en place un circuit de remontées d'informations sur les enfants accueillis en EAJE, à des fins exclusivement statistiques. Ce traitement permet d'enrichir le patrimoine statistique de la branche Famille de la Sécurité sociale avec le fichier des enfants usagers d'EAJE (dénommé Filoué). Ces données, très précieuses, ont été valorisées dans plusieurs publications et vont continuer à l'être¹.

En 2025, vous êtes 12 260 Eaje (96 %) à avoir participé à la remontée d'informations « Filoué ». Nous nous félicitons de ce taux de réponse élevé et je tiens à remercier tous les établissements qui ont contribué à ce recueil d'informations ou qui s'apprentent à le faire. Toutefois, certains établissements déposent leurs fichiers avec un nombre important de données manquantes ou erronées, ce qui ne permet pas de les exploiter correctement et de faire des rapprochements avec les autres données dont dispose la Caf pour établir un profil de recours des familles en modes d'accueil.

Par conséquent, il est nécessaire que vous puissiez poursuivre vos efforts de conviction auprès des familles afin qu'elles acceptent de participer à l'enquête. Une attention particulière doit également porter sur la qualité des données transmises (et notamment le

¹Rapport de l'Observatoire national de la petite enfance (Onape) 2025, l'accueil des jeunes enfants : [CAF - Accueil du jeune enfant : le rapport annuel 2025 de l'Onape est publié.](#)

Bérardier M., « Le recours aux modes d'accueil des jeunes enfants en 2018 », l'e-ssentiel n°199, 2021.

Bérardier M., Clément J., Pélamourgues B., Thibault F., « Analyse locale du recours aux modes d'accueil destinés aux jeunes enfants : l'exemple de Toulon et la Seyne-sur-Mer », l'e-ssentiel n°188, novembre 2019.

Bérardier M., Clément J., « Les déterminants de la durée d'accueil en EAJE », l'e-ssentiel n°174, septembre 2017.

matricule allocataire, indispensable pour faire des rapprochements avec les bases allocataires). La Cnaf de son côté, sensibilise les éditeurs de logiciels afin que vous puissiez être accompagnés par eux dans cette démarche d'extraction systématique du matricule allocataire dans le fichier Filoué.

Ces données permettent à l'échelle infra-départementale d'avoir une analyse fine des modes d'accueil des jeunes enfants, elles alimentent les travaux du schéma départemental de services aux familles et contribuent au niveau national au pilotage de la politique d'accueil du jeune enfant.

La convention d'objectifs et de financement et / ou l'avenant que nous avons signé(s) intègre(nt) l'engagement de participer à cette enquête dès lors que vous avez acquis le module « Filoué » dans votre logiciel de gestion.

Vous trouverez en annexes l'ensemble de la procédure à suivre formalisant la remontée d'informations « Filoué », ainsi qu'une foire aux questions relatives aux modalités de déploiement de « Filoué ».

La collecte des remontées d'informations « Filoué » portant sur les données de l'année 2025 se fera **du 23 mars au 6 juin 2026**.

Madame Sandrine Roustan, sandrine.roustan@caf83.caf.fr - Conseillère thématique Petite Enfance – a été désignée référente « Filoué » de votre Caf pour vous accompagner dans cette procédure de remontée d'informations (acquisition du module Filoué, obligation RGPD, constitution du fichier, dépôt, etc.). N'hésitez pas à vous rapprocher d'elle en cas de besoin ou de questions.

Par ailleurs, vos services disposent depuis la collecte 2024 d'une assistance par téléphone (**01 71 25 12 75**) assurée par un prestataire de la Cnaf. Ils peuvent contacter cette hotline en cas de difficultés pour déposer leur fichier Filoué et sont aussi susceptibles d'être contactés dans le cadre de contrôle qualité des données déposées.

En vous remerciant de votre participation, je vous prie de croire, Madame, Monsieur en l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Directeur de la Caf du Var,
Monsieur ORLANDINI**

